

préconisons le maintien de la Commission du blé comme unique organisme de vente du blé, de l'orge et de l'avoine; la vente du lin et du seigle devant aussi relever de la Commission.

Quatrièmement, nous préconisons l'expansion des entrepôts permanents pour les céréales afin qu'on puisse constituer des réserves appropriées de céréales sans nuire à l'écoulement normal de la récolte en cours. Cinquièmement, nous préconisons l'adoption d'une assurance-récolte nationale tous-risques du genre de celle qui est présentement en vigueur aux États-Unis. Sixièmement, nous préconisons l'expansion des marchés des produits agricoles a) au pays en relevant la puissance d'achat effective au niveau de l'ensemble des prix de vente des biens disponibles, et b) à l'extérieur, en mettant les excédents de produits à la disposition de toutes les nations qui ne peuvent les obtenir par les voies ordinaires du commerce, par l'acceptation de devises étrangères, par le troc et, dans les cas extrêmes, par des dons purs et simples.

En plus de servir les intérêts du cultivateur canadien, ce programme revêt une importance capitale pour la population parce que seul il peut assurer des approvisionnements suffisants de denrées alimentaires à des prix équitables, c'est-à-dire à des prix ayant un juste rapport avec les prix des autres denrées. De plus, nous estimons que ce programme est essentiel à la cause de la paix dans le monde.

Notre groupe n'est pas disposé à reconnaître qu'il existe un excédent de denrées alimentaires dans le monde à l'heure actuelle et notre opinion là-dessus est aussi celle de chefs éminents du Canada à l'heure actuelle. J'ai ici un court article du *Wheat Pool Budget*, numéro du 16 août 1957. Il traite de l'écoulement des excédents:

A ceux qui croient que l'agriculture a atteint, dans son évolution, le point où elle ne peut plus s'étendre, je tiens à vous dire que la leçon qui se dégage de la conférence du Commonwealth qui a eu lieu à Londres, c'est qu'il nous faut accélérer notre expansion agricole. Puisque le quart de la population du monde ne mange pas à sa faim, il faut trouver moyen...

J'insiste là-dessus.

...de distribuer nos excédents afin que les peuples de la terre puissent vivre heureux.

Ces commentaires n'émanent pas d'un membre du syndicat du blé de l'Ouest ni d'un représentant du syndicat des cultivateurs de l'Alberta ou du conseil interprovincial des syndicats agricoles. C'est le premier ministre du Canada lui-même qui l'a dit devant 11,000 personnes, à l'ouverture de

l'exposition de Saskatoon le 22 juillet. Nous sommes convaincus que les mauvaises méthodes de vente et la politique financière de l'ancien gouvernement sont la cause de l'excédent actuel de céréales au Canada. Aucun pays ne devrait avoir sur les bras d'excédents de denrées alimentaires quand, ailleurs dans le monde, des millions de gens sont affamés.

Nous reconnaissons qu'il est peut-être sage de conserver au Canada un excédent de blé et d'autres denrées alimentaires en tout temps pour nous protéger contre des mauvaises récoltes possibles ou contre d'autres fléaux mais il n'est pas juste de s'attendre que les cultivateurs du Canada financent la plus grande partie de cet excédent. C'est un problème d'intérêt national dont le financement doit être assuré par l'ensemble de la nation.

L'ancien gouvernement voyait d'un mauvais œil l'idée de l'établissement d'entrepôts permanents pour notre blé et nos autres céréales; il ne voulait pas non plus accepter des livres sterling ou la monnaie d'autres pays en échange de nos produits agricoles. Le troc lui répugnait de même que les dons de nos excédents de produits alimentaires à des nations manquant de vivres. J'espère sincèrement que le gouvernement actuel de Sa Majesté envisagera cette situation sous un angle nouveau et tentera de mettre nos excédents actuels de denrées alimentaires à la portée des peuples affamés d'autres parties du monde.

Au cours des deux dernières sessions du Parlement, la Chambre des communes a consacré beaucoup de temps à la discussion des modifications intéressant la loi sur le prêt agricole canadien. Au cours de ces discussions, notre groupe a préconisé plusieurs modifications. Nous avons proposé que le prêt maximum soit porté de \$15,000 à \$20,000, que la période de remboursement passe de 30 à 40 ans, que l'évaluation reconnue, base du prêt, soit portée de 65 à 80 p. 100. Nous avons réclamé une réduction des taux d'intérêt à l'égard de ces prêts, et, enfin, nous avons demandé que l'évaluation des biens agricoles tienne mieux compte des réalités afin que ces évaluations correspondent aux valeurs courantes dans ce domaine.

Nous estimons encore que la loi dans sa teneur actuelle n'est guère utile, ou à peine, au jeune homme qui désire se consacrer à l'industrie agricole. L'été dernier, plusieurs cultivateurs sont venus se plaindre à moi de ce qu'ils ne pouvaient obtenir d'aide de la Commission sur le prêt agricole canadien. Dans le mémoire qu'il a soumis au ministre